

DIRECTION DES COLLECTIVITES PUBLIQUES  
ET DE L'ENVIRONNEMENT

BUREAU DE LA PROTECTION  
DE L'ENVIRONNEMENT

AFFAIRE SUIVIE PAR :Aline MOLINA  
POSTE :2336

## **ARRETE N°2012**

Le Préfet  
du Département de la Drôme  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n° 76-663 du 19 Juillet 1976 relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et le décret n° 77.1133 du 21 Septembre 1977 pris pour l'application de la loi précitée, modifiée par la loi N° 93-3 du 4 Janvier 1993 ;

VU la loi n° 83.630 du 12 Juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement et le décret n° 85.453 du 23 Avril 1985 pris pour son application ;

VU la loi sur l'eau du 3 Janvier 1992, et notamment son article 10, ainsi que ses décrets d'application n° 93-742 du 29 Mars 1993 relatif aux procédures d'autorisation et de déclaration , et n° 93-743 du 29 mars 1993 relatif à la nomenclature des opérations soumises à autorisation ou à déclaration ;

VU la demande présentée le 22 avril 1996 par Monsieur le Directeur de la SA EMIN LEYDIER en vue d'être autorisé à procéder à l'extension de son usine de fabrication de papier à Laveyron "Quartier Champblain". Cette activité est répertoriée sous les rubriques n° 329 , 2260.1, 2430.2, 2440, 2910 A1, 2915.1a 2920.2a, 253B, 253D, 1180.1, 1434.1b, 1530.2, 1630, 1720.2b, et 2565.2b de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement ;

VU le dossier présenté à l'appui de la demande d'autorisation ;

VU l'avis en date du 24 avril 1996 de M. l'Inspecteur des Installations Classées à la Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement ;

VU la décision du Président du Tribunal Administratif de Grenoble en date du 7 mai 1996, désignant M. Lucien GUITTON, Ingénieur Honoraire de l'Industrie et des Mines, en qualité de Commissaire-Enquêteur ;

SUR la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture,

## ARRETE

**ARTICLE 1er** - Une enquête publique d'une durée d'un mois est ouverte du 11 juin 1996 au 11 juillet 1996 sur le territoire de la commune de Laveyron, sur la demande présentée par Monsieur le Directeur de la SA EMIN LEYDIER, en vue d'être autorisé à procéder à l'extension de l'usine de fabrication de papier à Laveyron, "Quartier Champblain".

**ARTICLE 2** - Le dossier de cette demande et le registre d'enquête seront déposés au Secrétariat de la Mairie de Laveyron.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur ledit registre d'enquête aux jours et heures d'ouverture de la Mairie : *du mardi au Vendredi de 17h à 18h30, et le samedi de 10h à 12h.*

**ARTICLE 3** - Des affiches donnant avis de cette enquête seront apposées, aux frais du pétitionnaire, par les soins du Maire de Laveyron, à la Mairie et dans un rayon de 1 km de l'installation concernée, 15 jours avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

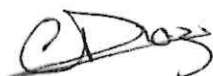
**ARTICLE 4** - Il sera procédé à un affichage dans les conditions précitées à l'article 3 sur le territoire des communes de : Beausemblant, Andance, Andancette.

**ARTICLE 5** - M. Lucien GUITTON désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur, recevra à la Mairie de Laveyron :

*les mardis 11, 18, 25 juin, 2 juillet et jeudi 11 juillet 1996 de 15h30 à 18h30 OU LA MAIRIE SERA EXCEPTIONNELLEMENT OUVERTE-*

**ARTICLE 6** - Le Secrétaire Général de la Préfecture, et les Maires de Laveyron, Beausemblant, Andance, Andancette sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour ampliation  
L'Adjoint au Chef de Bureau



Corinne DIAZ

Fait à Valence, le

Le Préfet,

Par déléguation  
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL,

Marie-France LONBIEP

20 MAI 1996